



PRÉFECTURES
ILLE-ET-VILAINE
MANCHE



Élaboration de la SLGRI Saint-Malo – Baie du Mont-Saint-Michel

Synthèse du premier comité de concertation du 23 novembre 2017

Annexes :

Annexe 1 : Liste des participants

Annexe 2 : Compte-rendu par atelier de concertation

Le premier comité de concertation pour l'élaboration de la Stratégie Locale de Gestion du Risque d'Inondation (SLGRI) de Saint-Malo – Baie du Mont-Saint-Michel s'est tenu le 23 novembre 2017 à Pleine Fougères. Il a réuni au total 73 personnes, issues de 47 structures représentant un vaste panel d'acteurs impliqués dans la gestion du risque de submersion sur le territoire : communes, collectivités, services de l'État, associations, sécurité civile, gestionnaires de réseaux... La liste des participants est fournie en annexe 1 de ce document.

Collectivités	Communes et EPCI	16
	Opérateurs de bassin versant	7
	Départements	3
	Porteurs de SCoT	1
État et ses agences	Préfectures, Sous-préfectures	5
	SDIS	1
	DDTM	12
	DREAL	2
	Météo-France	2
Acteurs socio-économiques	ASA	1
	Associations de défense d'intérêts (économiques, de consommateurs)	9
	Opérateurs de réseaux : SNCF, eau potable	3
	Associations environnementales, de chasseurs	2
	Usagers économiques (chambres d'agri, syndicats professionnels)	3
	Représentants des assurances	1
	Enseignement – recherche	3

Types d'acteurs présents

La journée s'est organisée autour de trois temps majeurs :

1. Présentation en plénière de la démarche de SLGRI et des résultats du diagnostic territorial
2. Ateliers thématiques organisés en parallèle pour traiter des différentes composantes de la gestion des risques de submersion
3. Restitution en séance plénière des ateliers thématiques et conclusion de la journée.

Ce document a pour but de fournir **une synthèse des échanges tenus lors de cette journée de concertation**. Il restitue également **une analyse globale de la satisfaction des participants**, dont les avis ont été recueillis par le biais d'un questionnaire d'évaluation.

Compte-rendu des échanges en séance plénière lors de la matinée

L'introduction de la journée est réalisée par M. Plaisant, Sous-préfet de Saint-Malo, et par deux élus représentants des trois EPCI co-porteurs de la démarche (M. Rapinel, Président de la Communauté de communes du Pays de Dol et de la Baie du Mont-Saint-Michel, et M. Bichon Vice-président de la Communauté d'agglomération Mont-Saint-Michel-Normandie, en charge de la gestion des milieux aquatiques et du littoral).

Le contexte d'élaboration de la SLGRI et les éléments de synthèse du diagnostic du territoire sont présentés par la DDTM d'Ille-et-Vilaine (M. Domain, Mme Bompérin et Mme Lareur).

M. Bourgeaux, Maire de Cherrueix, ne considère pas que la pente inversée des marais de Dol soit un inconvénient pour la gestion des risques d'inondation sur le territoire. Cette spécificité topographique permet, selon lui, un étalement de l'eau et une dispersion vers des endroits peu ou pas habités (dans le fond du marais), de sorte que les habitants ne se retrouveraient pas piégés, comme cela a pu se produire en Vendée lors de la tempête Xynthia. M. Bichon, Vice-président de la Communauté d'agglomération Mont-Saint-Michel-Normandie, partage ce constat et évoque une étude du BRGM sur les répercussions d'une élévation du niveau de la mer sur la baie du Mont-Saint-Michel : en cas d'élévation de 1m, les répercussions sur la baie du Mont-Saint-Michel ne représenteraient que 15cm, ce qui tend à montrer un risque limité sur le territoire.

M. Rabasté, Maire de Huisnes-sur-Mer, s'interroge sur le fait que sa commune fasse partie des six communes supplémentaires sur la Manche ajoutées dans le périmètre de la SLGRI, sachant que le risque est limité sur son territoire communal. M. Domain de la DDTM 35 rappelle que les derniers éléments de connaissance, via les porter-à-connaissance, montrent que certaines communes sont concernées par le risque de submersion, au-delà du Territoire à Risque Important d'inondation (TRI). L'objectif de l'ajout de communes supplémentaires exposées au risque de submersion marine dans le périmètre de la SLGRI est d'intégrer ces communes dans la démarche, de les tenir au courant l'avancée de la démarche et de leur laisser l'opportunité de participer.

M. Rapinel de la Communauté de Communes du Pays de Dol de Bretagne et de la Baie du Mont-Saint-Michel souligne également la volonté de travailler à l'échelle d'un bassin de risque cohérent. M. Bichon ajoute en complément que cette participation à la SLGRI peut être vue aussi comme une opportunité pour donner accès à des financements, via le futur PAPI (Programme d'Actions de Prévention des Inondations).

M. Rabasté souligne sa volonté d'une adaptation des dispositions de la SLGRI à l'échelle communale en fonction des spécificités du territoire et de l'exposition aux risques.

M. Le Moal, Adjoint au Maire de Cancale, s'interroge également sur le fait que la commune fasse partie du périmètre de la SLGRI, alors qu'elle n'est pas intégrée dans le périmètre des Plans de Prévention des Risques de Submersion Marine (PPRSM). Par ailleurs, la topographie de la commune est du même ordre que la commune voisine de Saint-Coulomb, qui elle n'est pas intégrée à la SLGRI. La DDTM 35 rappelle qu'il s'agit d'un périmètre de travail, et que la stratégie devra être proportionnée à l'aléa et aux enjeux. Sur Cancale, le secteur du port de la Houle est exposé aux submersions marines et c'est cela qui a conduit à intégrer la commune dans le TRI, et donc dans la démarche de SLGRI.

La question de la portée juridique de la SLGRI a également été posée. M. Prigent de la DREAL Bretagne précise que la SLGRI n'est pas un document opposable juridiquement : il s'agit d'un outil de co-construction, à l'issue duquel un arrêté préfectoral actera les grandes orientations de la stratégie.

Plusieurs participants attirent l'attention sur le nombre important de sigles et d'outils associés à la gestion des risques, et pointent le besoin de cohérence entre la stratégie et les actions locales déjà engagées. Pour la DREAL Bretagne, au-delà des sigles et des calendriers susceptibles de varier d'un outil à l'autre, l'important à retenir est que la stratégie va permettre de mettre en cohérence ces outils, déjà existants sur le territoire, avec leurs périmètres et leurs calendriers propres. La DDTM d'Ille-et-Vilaine souligne que ces outils représentent plusieurs modalités de réponse face au risque de submersion sur le territoire.

M. Sanson, Maire de Beauvoir, s'interroge sur la prise en compte des ASA dans le cadre de la SLGRI. La SLGRI intégrera pleinement les rôles des ASA, sans remettre leur existence en question. La question qui se pose aujourd'hui est de savoir comment organiser leur coordination en particulier dans le contexte de transfert de compétence GEMAPI : ce point-là sera discuté dans l'atelier 4 sur les ouvrages et la gouvernance.

Synthèse des ateliers thématiques

Les comptes-rendus détaillés des cinq ateliers thématiques sont disponibles en annexe 2 de ce document. Ceux-ci comprennent notamment la liste exhaustive des pistes d'actions identifiées lors des ateliers, reprise dans le document de synthèse des orientations et pistes d'actions.

Atelier 2 : Aménagement du territoire

8 participants
3 orientations discutées
3 pistes d'actions identifiées



Hiérarchisation des orientations

1. Améliorer la prise en compte du risque de submersion dans les documents d'urbanisme
2. Coordonner l'articulation des documents territoriaux
3. Améliorer l'outil PPR

Bilan des outils existants

Les participants s'accordent sur le fait que la culture de la planification est bien en place sur le territoire. Le PPR est un outil permettant de prendre en compte les risques. Une meilleure articulation des différents documents de planification est à rechercher.

Points particuliers de discussion

Des points de vigilance sur le développement équilibré entre communes littorales et rétro littorales, et sur l'entretien du réseau hydraulique des marais dans le cadre des transferts de compétence GEMAPI.

Atelier 3 : Réduire les dommages

9 participants
3 orientations discutées, dont
1 reformulée
8 pistes d'actions identifiées



Hiérarchisation des orientations

1. Réduction de la vulnérabilité des services (gestion de crises, besoins prioritaires, utiles pour un retour à la normale, polluants)
2. Réduction de la vulnérabilité du bâti

Bilan des outils existants

Le constat est fait du peu d'actions existantes concernant la réduction de la vulnérabilité.

Points particuliers de discussion

Des questions sur les activités agricoles non délocalisables
 Crainte sur le fait de générer avec la SLGRI des contraintes supplémentaires.

Atelier 4 : Gouvernance et ouvrages

14 participants
4 orientations discutées, dont
1 reformulée
10 pistes d'actions identifiées

Hiérarchisation des orientations

1. Conserver les capacités de ralentissement des submersions marines
2. Unifier la maîtrise d'ouvrage et la gestion des ouvrages de protection
3. Renforcer l'examen des effets prévisibles des ouvrages de protection
4. Envisager le cas des événements dépassant l'événement de dimensionnement de l'ouvrage de protection



Atelier 5 : Connaissance et conscience du risque

12 participants
3 orientations discutées, dont 1 identifiée pendant l'atelier et 1 reformulée
11 pistes d'actions identifiées



Atelier 6 : Gestion de crise

11 participants
8 orientations discutées, dont 1 identifiée pendant l'atelier
17 pistes d'actions identifiées



Bilan des outils existants

Des questionnements sont notamment soulevés sur le manque de connaissance des ouvrages et la nécessité de définir un système d'endiguement cohérent, avec une autorité GEMAPIenne responsable.

Points particuliers de discussion

Attention à la confusion entre les termes *ouvrages* et *système d'endiguement*.

Hierarchisation des orientations

1. Améliorer la connaissance de l'aléa et des ouvrages
Développer la sensibilisation et la conscientisation du risque
2. Améliorer la connaissance des enjeux

Bilan des outils existants

Les échanges font état de connaissances existantes ou en cours de production sur l'aléa, mais qui nécessitent d'être améliorées notamment sur la concomitance submersion/crue. Des lacunes sont constatées sur la connaissance des enjeux exposés et les ouvrages de protection. La sensibilisation et la conscience du risque sont aussi à développer.

Points particuliers de discussion

- Amélioration de la compréhension / prise en compte de la concomitance entre submersion marine et inondation fluviale : une conjugaison du phénomène marin à une crue annuelle du Couesnon prise en compte dans des études dont le PPRSM du Marais de Dol
- Sensibilisation au risque des populations touristiques : souhait d'implantation d'un panneau signalétique sur la RN 176, relevant plutôt de la gestion de crise
- Sensibilisation au risque des acteurs économiques : sujet délicat, car crainte de faire « fuir » les entreprises sur le littoral.

Hierarchisation des orientations

1. Améliorer la prévision des inondations
Améliorer la coordination des acteurs de la gestion de crise
 2. Améliorer la continuité d'activités des services pendant la crise
 3. Améliorer les outils d'alerte à la population
Améliorer l'accompagnement des habitants pendant la crise
 4. Valoriser les expériences de crise via les retours d'expérience
 5. Réduire la vulnérabilité du patrimoine
- Non hiérarchisée* : S'organiser pour favoriser le retour à la normale

Bilan des outils existants

Les participants constatent un nombre important d'outils déjà mis en place sur le territoire, notamment en matière de prévision. Des efforts sont à porter sur le partage des connaissances et le caractère opérationnel de ces outils pour protéger en priorité les personnes.

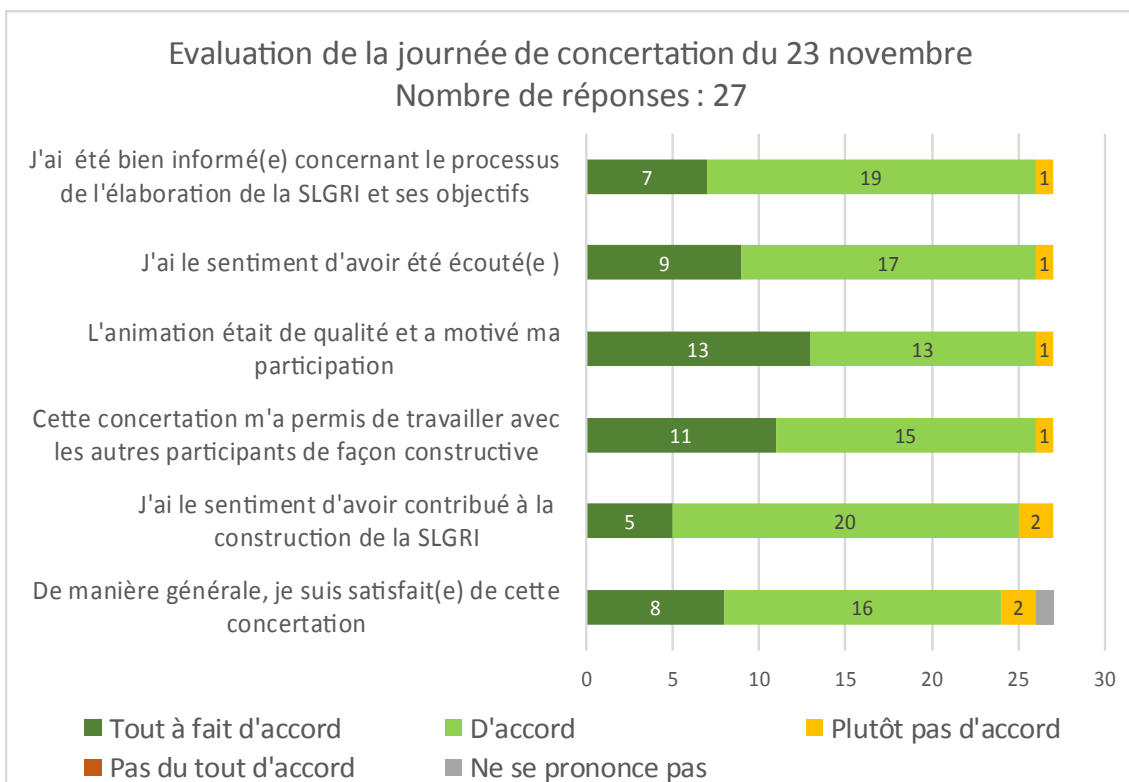
Points particuliers de discussion

Amélioration de la prévision des inondations : il a été proposé de faire appel à la connaissance locale (ostréiculteurs) pour faire remonter des informations de terrain. Ces derniers constatent les surcotes à marée basse. Il s'agit cependant d'une anticipation à quelques heures (6h), insuffisante pour une crise majeure.

Évaluation de la concertation

Un questionnaire d'évaluation de la journée de concertation a été distribué à l'ensemble des participants. Au total, **27 réponses** ont été recueillies et analysées, ce qui représente **un taux de réponse de près de 40%**. Face aux différents affirmations proposées (et rappelées dans la figure ci-dessous), **plus de 90% des participants ayant rendu leur questionnaire se sont dit « d'accord » ou « tout à fait d'accord »**. Il ressort ainsi que la démarche de concertation a été très bien perçue par les participants. Le climat constructif des échanges a permis de « *placer l'information et l'écoute en valeurs de référence* » (remarque d'un des participants). Quelques participants soulignent ainsi que la journée a été très instructive.

A noter qu'un participant reste sur sa réserve en indiquant être « plutôt pas d'accord » avec l'ensemble des affirmations, et attends le compte-rendu des ateliers pour juger de la démarche de concertation.



Annexe 1 : Liste des participants à la première journée de concertation

Nom	Prénom	Structure
BÉE	François	Saint-Malo Agglomération
BELLANGER	Aurélien	CC Pays de Dol - Baie du Mt-St-Michel
BÉNARD	Jacques	Ville de Saint-Malo
BENOIT	Jacques	ADB
BERTEL	Marc	CDIA (assurances)
BICHON	Vincent	CA Mont-St-Michel-Normandie
BILLON	Yves	DDTM 35
BLAINVILLE-WELLBURN	Sophie	DDTM 50
BLEUSE	Philippe	Météo France
BOMPÉRIN	Laëtitia	DDTM 35
BOURDAIS	Auguste	ASA Dignes et Marais
BOURGEAUX	Jean-Luc	Cherrueix
BOURSERIE	Séverine	SI Eaux Beaufort
CHENEVIÈRE	Nicolas	DDTM 35
CORNEE	Sylvain	Syndicat mytilicole 35
COUDRAY	Yves	ADB
COULOMBEL	Ludovic	Conseil Départemental 35
CUDENNEC	Christophe	Agrocampus Ouest
CURRAN	Stevann	DREAL Bretagne
DE BAYNAST	Valérie	Chambre Agriculture de Bretagne
DENOT	André	Pontorson
DESGUÉE	Romain	Syndicat mixte Baie du Mont
DOMAIN	Pierrick	DDTM 35
DOUHET	Bertrand	Pays de Saint-Malo
DROUYER	Franck	Fédération des Chasseurs 35
DUPONT	Nadia	Université Rennes 2
FAGUET	Pierre	DDTM 35 / DML
FERRE	Annelise	Chambre Agriculture de Bretagne
FLAUX	Michel	ADEPT
GAUSSENS	Marion	SEPIA Conseil
GERVAIS	Nathalie	Sous-Préfecture d'Avranches
GINGAST	René	ADEPT
GOUACHE	Christophe	Fédération des Chasseurs de la Manche
GUEGUEN	Alain	Sous-Préfecture St-Malo
GUYON	Gilles	Saint-Guinoux
HARDOUIN	Michel	Hirel
HAVARD	Karine	SBC Dol
HERY	Jean-Pierre	St-Georges-de-Gréhaigne
HYACINTHE	Fabien	SBC Dol
JOUE	Aurélien	SAGE Sélune
LAREUR	Christiane	DDTM 35
LE CAM	Hervé	Météo France
LE MOAL	Marcel	Cancalle

Nom	Prénom	Structure
LE ROY	Sylvie	SAGE Couesnon
LEBRET	Armel	ADEPT
LEMERCIER	Félix	UFC Que Choisir
MARET	Pascal	ADEPT
MAZIERES	Sébastien	DDTM 50
NOUVEL	Valérie	Conseil Départemental 50
OGER	Olivier	SDIS
PAPIN	Thomas	Préfecture 35
PEDEN	Gurvan	SEPIA Conseil
PERON	Francis	SNCF
PERRETTE	Morgane	Saint-Malo Agglomération
PIERRE	Jérôme	DDTM 35
PINAULT	Loïc	ADEPT
PLAISANT	François-Claude	Sous-Préfet de St-Malo
PONCET	David	Saint-Malo Agglomération
PRIGENT	Gérard	DREAL Bretagne
RABASTÉ	Yann	Huisnes-sur-Mer
RAPINEL	Denis	Dol-de-Bretagne
RAUDE	Yannick	DDTM 35
RÉAU	Laurence	DDTM 35
ROBIN	Thierry	Conseil Départemental 35
ROLLET	Claire	IFREMER
ROMFORT	Florence	Préfecture 35
RONFORT	Céline	Syndicat mixte Couesnon Aval
ROULAND	Serge	ADEPT
SANSON	Alexis	Beauvoir
SORRE	Denis	SNCF
SOUILLER	Claude	DDTM 35
TAILLEBOIS	Jean-Michel	Cherrueix
TRAVERT	Laurent	Inter-SAGE Baie du Mt-St-Michel

Annexe 2 : Compte-rendu détaillé par atelier de concertation

Objectif 2 : Planifier l'organisation et l'aménagement du territoire en tenant compte du risque

1. Personnes mobilisées

Animateur : Jérôme PIERRE, DDTM 35, Délégué territorial Vitré Fougères

Personne ressource : Yannick RAUDE, DDTM 35, Délégué territorial Saint Malo

Composition du groupe

Prénom NOM	Structure	Fonction
Sylvain CORNEE	Syndicat Mytilicole 35	Représentant
Annelyse FERRE	Chambre d'agriculture de Bretagne	Service territoires
Christophe GOUACHE	Fédération des chasseurs de la Manche	Représentant
Fabien HYACINTHE	Syndicat des bassins cotiers de Dol	Technicien rivière
Aurélié JOUE	SAGE Sélune	Animatrice
Claude SOUILLER	DDTM 35	Directeur adjoint



2. Priorisation des orientations de la SLGRI

Les trois orientations proposées ont été priorisées par les participants par ordre décroissant comme suit :

1. **Améliorer la prise en compte du risque de submersion dans les documents d'urbanisme**, afin de préserver les zones de ralentissement des submersions marines, limiter l'urbanisation en zone inondable et réduire la vulnérabilité des enjeux
2. **Coordonner l'articulation des documents territoriaux** (SLGRI, PAPI, SAGE, SCoT...)
3. **Améliorer l'outil PPR** : cohérence des PPR entre eux, contribution à la réduction de la vulnérabilité des bâtis, limitation des populations et établissements sensibles en zone inondable, interdiction des regroupements de population et des établissements de gestion de crise en zone inondable

3. Bilan des actions existantes par orientation

Les participants s'accordent sur le fait que la culture de la planification est bien en place sur le territoire. Le PPR est un outil permettant de prendre en compte les risques . Une meilleure articulation des différents documents de planification est à rechercher.

Bilan de l'existant par disposition de l'objectif n°2			
		Actions existantes qui fonctionnent bien	Actions qui mériteraient d'être améliorées
Améliorer la prise en compte du risque de submersion dans les documents d'urbanisme	Documents d'urbanisme (PLU/ SCOT)	Porter-à-connaissance urba volet risques : des informations sur les aléas	Améliorer les PAC urbanisme volet risques en intégrant les enjeux (réalisation de pré-cartes) S'assurer de la pertinence des espaces protégés (boisements classés, zones humides) dans les zones inondables (protection/compensation) Penser l'aménagement en intégrant les questions de solidarité hydraulique entre amont et aval, le rôle des territoires amont dans la rétention des crues et des submersions
	PPR	Des mesures de réduction de la vulnérabilité du bâti	Intégration dans les politiques de l'habitat des prescriptions ou recommandations liées à la situation de biens en zones à risques :analyse du parc de logement concerné, qualité des matériaux utilisés, normes de construction

Coordonner l'articulation des documents territoriaux	Documents d'urbanisme (SCoT/ PLU)	Prise en compte des documents de planification eau , risques dans les documents d'urbanisme	Améliorer cette prise en compte des SDAGE/ SAGE, PGRI dans les SCOT/PLU (association des structures porteuses des SAGE dans les PPA) Concilier les enjeux eau/agriculture/risque (compensation zones humides, EBC sur zones agricoles)
		Prise en compte des connaissances sur les risques sur le territoire	Améliorer la connaissance du risque et de la mémoire de la gestion du réseau hydraulique du marais Intégrer les zones d'expansion de crues dans le fonctionnement du marais
		Prise en compte des ouvrages de protection dans l'aménagement	Coordonner les projets d'aménagement du territoire avec ceux relatifs à l'aménagement des ouvrages de protection. (aménagement touristiques , projets de développement...)
Améliorer l'outil PPR	PPRSM	<p>Outil adapté pour prendre en compte l'évolution des activités agricoles et la préservation des espaces naturels</p> <p>Prise en compte dans l'événement de référence centennal d'une concomitance entre un événement fluvial annuel et un événement maritime</p>	<p>Améliorer les PPR pour mieux prendre en compte l'évolution de l'habitat dans les zones urbaines</p> <p>Enrichir la connaissance et réévaluer le risque (prise en compte des vents, changement climatique, données locales, courantologie)</p> <p>question des ouvrages du réseau avec la protection des zones A et N et la possibilité de faire des remblais</p> <p>un besoin d'amélioration de la connaissance sur ces questions de concomitance</p>

4. Pistes d'actions par orientation

Proposition de pistes d'actions par orientation de l'objectif n°2		
	Pistes d'actions	Détail par action
Orientation n°1 : Améliorer la prise en compte du risque de submersion dans les documents d'urbanisme	Accompagner les acteurs dans la prise en compte des risques en améliorant les portés à connaissance urbanisme sur le volet risques et préservation de zones d'expansions de submersion	Améliorer les PAC urbanisme volet risques en intégrant les enjeux
	Développer des démarches de planification intercommunale à une échelle adaptée pour mieux prendre en compte les risques	Réfléchir l'aménagement à une échelle supra communale englobant les espaces du littoral et du rétro littoral pour assurer un développement équilibré, harmonieux prenant en compte les risques , conciliant les enjeux (urbanisme, eau, agriculture, risque)
	Penser l'aménagement en intégrant les questions de solidarité hydraulique entre amont et aval, et celles relatives à la protection assurée par les ouvrages	Prendre en compte le rôle des territoires amont dans la rétention des crues et des submersions Améliorer la connaissance du fonctionnement du réseau hydraulique des marais et son rôle dans la gestion des crues et des submersions
Orientation n°2 : Coordonner l'articulation des documents territoriaux	Développer des projets globaux intégrant les différents documents territoriaux et notamment les composantes du risque de submersion et la GEMAPI	Promouvoir l'outil PLUI : projet de territoire global à la bonne échelle intégrateur Promouvoir des projets de territoire coordonnant stratégie d'aménagement et stratégie de protection dans le cadre de la mise en œuvre de la compétence GEMAPI Développer des projets intégrant les ouvrages dans l'environnement urbain ou naturel
	Favoriser la coopération entre acteurs de l'eau et de l'urbanisme pour améliorer la prise en compte dans les documents d'urbanisme des documents de planification eau, risques et des connaissances sur les risques et les ouvrages de protection	Démarche interscot sur l'eau avec les acteurs concernés associer les acteurs de l'eau et de la GEMAPI dans l'élaboration des documents d'urbanisme
	Intégrer dans les politiques de l'habitat la prise en compte des risques	Introduire dans les PLH des dispositions pour la prise en compte des risques sur le parc concerné

Orientation n°3: Améliorer l’outil PPR	Améliorer la prise en compte du risque dans l'évolution de l'habitat en zone inondable	Informier sur les modalités de construction en zone urbaine permettant de réduire la vulnérabilité des biens soumis au risques
	Améliorer la connaissance sur le risque, la prise en compte des concomitances fluvial maritime, réévaluer au besoin le risque et adapter la réglementation en conséquence	Harmoniser les modalités de définition des zones inondables pour les AZI étudier les concomitances réévaluer le risque si besoin

4. Points particuliers ayant fait l’objet de discussions

Des points de vigilance ont été soulevés sur le développement équilibré entre communes littorales et rétro littorales, et sur l'entretien du réseau hydraulique des marais dans le cadre des transferts de compétence GEMAPI

Objectif 3 : Réduire les dommages aux personnes et aux biens implantés en zones inondables

1. Personnes mobilisées

Animatrice : Morgane PERRETTE, Responsable environnement Saint Malo Agglomération

Personne ressource : Christiane LAREUR, Cheffe du service Risques et Crises de la DDTM d'Ille-et-Vilaine

Composition du groupe

Prénom NOM	Structure	Fonction
Valérie DE BAYNAST	Chambre d'agriculture	
Bertrand DOUHET	Pays de Saint-Malo	Directeur
Alain GUEGUEN	Sous préfecture de Saint Malo	Pôle relations aux collectivités
Armel LEBRET	ADEPT	Représentant
Félix LEMERCIER	UFC Que choisir	Représentant
Francis PERON	SNCF réseaux	Chargé de mission Développement Durable
Yann RABASTE	Huisnes sur mer	Maire
Serge ROULAND	ADEPT	Représentant



2. Priorisation des orientations de la SLGRI

Les trois orientations proposées ont été priorisées par les participants par ordre décroissant comme suit :

1. **Réduction de la vulnérabilité des services** (gestion de crises, besoins prioritaires, utiles pour un retour à la normale , polluants)
2. **Réduction de la vulnérabilité du bâti**
3. **Mesures de délocalisation**

Cette dernière mesure a été précisée et reformulée :

délocalisation ou sauvegarde d'enjeux pouvant générer un risque important : enjeux générant des risques importants s'ils dysfonctionnent car ils sont polluants ou parce qu'ils permettent de satisfaire des besoins prioritaires (services de soins, de secours...)

3. Bilan des actions existantes par orientation

Le constat est fait du peu d'actions existantes concernant la réduction de la vulnérabilité.

Bilan de l'existant par disposition de l'objectif n°3			
		Actions existantes qui fonctionnent bien	Actions qui mériteraient d'être améliorées
Connaissance des enjeux et de leur vulnérabilité	Services (gestion de crises, besoins prioritaires, utiles pour un retour à la normale)	Des éléments de diagnostic sur les services situés en zone inondable dans le TRI	un besoin d'approfondir et de mettre en commun la connaissance sur les services concernés par le risque de submersion
	Bâti	Identification des enjeux dans les études PPRSM	Besoin de les actualiser, d'élargir leur identification au périmètre de la SLGRI et d'approfondir la connaissance de leur vulnérabilité
	Réseaux	Identification de réseaux en zone inondable	Connaissance à approfondir et vulnérabilité méconnue
Mesures de réduction de la vulnérabilité	PPRSM	Des prescriptions sur l'aménagement au regard des risques des prescriptions sur les constructions nouvelles prises en compte dans les actes du	Informer sur les prescriptions imposées par le PPRSM en particulier sur l'existant (attention particulière sur le délai de 5 ans pour réaliser les travaux pour bénéficier de

		droit des sols des prescriptions pour réduire la vulnérabilité du bâti existant (zones refuges, réhaussement installations électriques...)	subventions du fonds barnier à compter d'août 2016) journaux, bulletins communaux, IAL, utiliser associations comme relais des questions sur les sources de financement complémentaires au fonds barnier pour les travaux de réduction de la vulnérabilité
	Porter-à- connaissance risques	Mise en œuvre des préconisations formulées lors du PAC aux communes	harmonisation des règles applicables sur tout le territoire pour réduire la vulnérabilité même si des outils différents sont utilisés : PPRSM , R111.2 là où un PAC risques a été réalisé.
	PAPI Saint Malo	Etude prévue dans le PAPI St Malo sur la vulnérabilité des enjeux en zone d'aléas forts et très forts et des réseaux	
	Réseaux d'évacuation des eaux	Réseau de canaux et installation de pompage dans les polders réseau d'évacuation des eaux pluviales à Saint Malo avec installation de pompage	Approfondir la connaissance sur ces dispositifs permettant le ressuyage des zones inondables set évaluer leur capacité à évacuer les eaux de submersion.

4. Pistes d’actions par orientation

Proposition de pistes d’actions par orientation de l’objectif n°3		
	Pistes d’actions	Détail par action
<p>Orientation n°1 :</p> <p>Réduire la vulnérabilité des services (gestion de crises, besoins prioritaires, services utiles pour un retour à la normale)</p>	<p>réalisation de diagnostics de vulnérabilité des services prioritaires (services de soin, de secours, en charge de la gestion de crise) et des réseaux (voirie, électricité, eau, communication, transports...)</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Analyser la vulnérabilité des services identifiés dans le diagnostic et mettre en œuvre de mesures de protection. • En particulier, s'assurer de la continuité du fonctionnement des portes à marées dans la baie en cas de submersion, assurer l'insubmersibilité de la RD 137 au niveau de Chateauneuf, identifier des postes ou équipements (réseaux) à risques et analyser les mesures de protection pouvant être mis en œuvre
	<p>Élaborer des plans de continuité d'activités des services</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Élaboration de plan ce continuité d'activités par service et amélioration pour ceux qui existent en prenant en compte les risques de submersion (SNCF a évoqué l'existence d'un tel plan mais qui ne prend pas en compte pour encore la submersion marine) . • Définir les mesures organisationnelles permettant d'assurer la continuité d'activités situées en zone submersible . (Ex télétravail ...) • Identifier sur saint Malo un poste de commandement en dehors de la zone submersible (PCO à la sous préfecture dans les plans ORSEC) • pour la continuité du trafic, réaliser un plan de gestion de trafic permettant de définir des itinéraires de circulation possible selon les secteurs submergés
<p>Orientation n°2 :</p> <p>Réduire la vulnérabilité du bâti</p>	<p>Réaliser des diagnostics de vulnérabilité des biens</p>	<p>Informers les propriétaires des prescriptions des PPRSM</p> <p>Étudier la vulnérabilité des biens situés en zones d'aléas forts et très forts</p> <p>Accompagner les propriétaires dans les démarches de diagnostic et de mise en œuvre et de financement des mesures de protection en les organisant de manière collective dans le cadre d'une action PAPI</p>
	<p>Réaliser des diagnostics de vulnérabilité des exploitations agricoles (bâti et foncier)</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Recenser les exploitations agricoles concernées • Définir des modalités de réduction de la vulnérabilité comme par exemple des actions sur les chemins d'accès, sur les écoulements des eaux, la protection des installations pour empêcher les entrées d'eau dans les bâtiments... • Renforcer la connaissance sur les conséquences de la salinisation des terres suite à une submersion sur les activités agricoles du secteur (maraîchage

		<p>en particulier) des dispositifs type délocalisation provisoire de cheptel ou de matériel pendant la submersion peuvent être organisés (cf plan rhône organisation par des coopératives du déplacement des outils vers des plate-formes refuge hors zones inondables)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Appui chambre d'agriculture possible pour ces diagnostics
	Favoriser la mise en place de plans Familiaux de mise en sécurité (PFMS)	<ul style="list-style-type: none"> • Informer, sensibiliser les particuliers sur la réalisation des PFMS
	Informier et prévenir la population	<ul style="list-style-type: none"> • S'assurer de l'existence de dispositifs permettant de prévenir les populations
<p>Orientation n°3:</p> <p>Délocalisation ou sauvegarde d'enjeux pouvant générer un risque important</p>	Réaliser des diagnostics de vulnérabilité d'enjeux pouvant générer un risque important	<ul style="list-style-type: none"> • Recensement des enjeux situés en zone inondables générant des risques s'ils dysfonctionnent car polluants, ou satisfaisant des besoins prioritaires (services de soins, pompiers ...) Analyse de leur vulnérabilité , <ul style="list-style-type: none"> services de santé et de secours (SDIS, hôpital, hôtel de police à Saint Malo EPAD et établissements de soin de la baie) activités industrielles activités portuaires (mouillages à évacuer, dépôts polluants .) stations d'épuration (enjeu particulier en cas de pollution par rapport à la conchyliculture)
	Mettre en œuvre des mesures de protection ou délocaliser ces enjeux	<ul style="list-style-type: none"> • Définir des programmes d'actions de réduction de la vulnérabilité de ces enjeux par délocalisation ou mise en œuvre de mesures de protection

4. Points particuliers ayant fait l'objet de discussions

- Des questions sur les activités agricoles non délocalisables . Crainte sur le fait de générer avec la SLGRI des contraintes supplémentaires.

Objectif 4 : Intégrer les ouvrages de protection dans une approche globale et structurée du territoire à risques

1. Personnes mobilisées

Animatrice : Sophie BLAINVILLE-WELLBURN, DDTM de la Manche, Cheffe de la Délégation d’Avranches

Personnes ressources : David PONCET, Responsable du service GEMAPI à Saint-Malo, et Gérard PRIGENT, Chef de la Division Risques Naturels et Hydrauliques de la DREAL Bretagne

Composition du groupe

Prénom NOM	Structure	Fonction
Vincent BICHON	Communauté d’Agglomération Mont-Saint-Michel-Normandie	Vice-Président, chargé de la gestion durable de la ressource en eau et de la protection des milieux aquatiques, et du littoral
Auguste BOURDAIS	ASA Dignes et Marais	Président
Jean-Luc BOURGEOUX	Ville de Cherrueix Communauté de communes du Pays de Dol et de la Baie du Mont-Saint-Michel	Maire de Cherrueix Vice-président de la Communauté de communes du Pays de Dol et de la Baie du Mont-Saint-Michel
Yves COUDRAY	Association de Défense Bénédictine (A.D.B.)	Président
Franck DROUYER	Fédération des Chasseurs d’Ille-et-Vilaine	Représentant
Pierre FAGUET	DDTM d’Ille-et-Vilaine	Adjoint au chef du Service Usage, Espaces et Environnement Marins
Michel FLAUX	ADEPT Baie du Mont-Saint-Michel	Président
René GINGAST	ADEPT Baie du Mont-Saint-Michel	Représentant
Marcel LE MOAL	Ville de Cancale	Premier Adjoint au Maire
Denis RAPINEL	Ville de Dol-de-Bretagne Communauté de communes du Pays de Dol et de la Baie du Mont-Saint-Michel	Maire de Dol-de-Bretagne Président de la Communauté de communes du Pays de Dol et de la Baie du Mont-Saint-Michel
Jean-Michel TAILLEBOIS	Ville de Cherrueix	Adjoint au Maire de Cherrueix
Laurent TRAVERT	INTER-SAGE Baie du Mont-Saint-Michel	Directeur

2. Priorisation des orientations de la SLGRI

Les orientations suivantes ont été jugées les plus importantes pour le territoire de mise en œuvre de la SLGRI, par le groupe de concertation de l'objectif n°4 :

n°1 : Conserver les capacités de ralentissement des submersions marines

n°2 : Unifier la maîtrise d'ouvrage et la gestion des ouvrages de protection pour une même zone cohérente protégée

n°3 : Renforcer l'examen des effets prévisibles des aménagements de protection contre les inondations

n°4 : Envisager le cas des événements dépassant l'événement de dimensionnement de l'ouvrage

Les 4 pistes d'orientations ont dû être priorisées, mais ont néanmoins toutes été jugées comme « importantes » par le groupe de concertation.

La piste n°1 a été renommée : « Reconquérir » a été modifiée par « Conserver ». Il a en effet été relevé que le territoire disposait d'une capacité d'encaissement, à l'arrière des digues.



Points particuliers ayant fait l'objet de discussions :

- Attention à la confusion entre les termes *ouvrages* et *système d'endiguement*.

3. Bilan des actions existantes par orientation

Bilan de l'existant par disposition de l'objectif n°4		
Thématiques	Actions existantes qui fonctionnent bien	Actions qui mériteraient d'être améliorées
Conserver les capacités de ralentissement des submersions marines	Capacité d'encaissement du territoire derrière les digues (analogie avec les zones d'expansion des crues en fluvial).	La gestion de l'eau et le fonctionnement du Marais de Dol sont peu connus en dehors de l'ASA. Les fondements techniques du dénoisement du marais doivent être mieux partagés.
	Les ouvrages secondaires permettent de ralentir les écoulements ; ils ne sont pas classés, mais il convient d'en tenir compte (dans les études de dangers) car permettent de ralentir les submersions marines, même si au final ils ne seront pas intégrés au système d'endiguement réglementaire.	
	Poursuivre l'entretien du marais.	
Unifier la maîtrise d'ouvrage et la gestion des ouvrages de protection pour une même zone cohérente protégée	Les interventions des ASA sont essentielles sur le territoire.	Questionnement sur l'uniformité de l'intervention des ASA sur le territoire.
	Possibilité pour les EPCI de déléguer à une structure unique pour la gestion d'un même système d'endiguement.	GEMAPI : la problématique du financement a été soulevée : <ul style="list-style-type: none"> - craintes changement de règles du Fonds Barnier pendant la mise en œuvre des PAPI - inquiétude sur l'évolution et le maniement de la taxe GEMAPI
	Item GEMAPI n°5 n'est pas sécable : les phénomènes d'inondation et de submersion sont fréquemment aggravés par la concomitance d'une marée de tempête et d'une crue fluviale/estuarienne (la haute mer empêche l'évacuation des fleuves à la mer). Les deux phénomènes ne doivent donc pas être scindés dans leur examen et dans leur gestion.	Prise en compte de la cellule hydrosédimentaire (de Saint-Mélor-des-Ondes à la Roche Torin) avec extension jusqu'à Cancale (questionnements sur prise en compte des ouvrages à Cancale) : le périmètre initial limité à la Chapelle Sainte-Anne est jugé non opérationnel. La Ville de Cancale a émis la demande que le risque de submersion du port de la Houle soit pris en compte dans le cadre de la SLGRI, voire du futur

		PAPI, quand bien même la commune n'est pas couverte par un PPRSM.
	Un PAPI est prévu par bassin hydrosédimentaire.	
Renforcer l'examen des effets prévisibles des aménagements de protection contre les inondations		Questionnement : est-ce que la digue protège toujours autant ? Conduire des études complémentaires (<i>cf. pistes actions</i>)
		Questionnement sur le maintien des digues en baie du Mont-Saint-Michel, en lien avec l'évolution du phénomène de sédimentation (prioriser l'intervention là où moins de phénomène d'accrétion?) (<i>cf. pistes actions</i>)
Envisager le cas des événements dépassant l'événement de dimensionnement de l'ouvrage		Questionnements sur le caractère suffisant des PCS et DICRIM pour la gestion de ces événements dépassant l'événement de dimensionnement des ouvrages

4. Pistes d'actions par orientation

Proposition de pistes d'actions par orientation de l'objectif n°4	
	Pistes d'actions
Orientation n°1 : Conserver les capacités de ralentissement des submersions marines	<ul style="list-style-type: none"> • Consolider la connaissance des ouvrages concourant à la gestion du risque de submersion, en veillant à intégrer les digues de second rang dans les études : le recensement, le type et la localisation des ouvrages a été jugé incomplet lors de l'atelier, surtout en rive droite du Couesnon. Il faut donc terminer l'état des lieux. Le recours à des outils numériques (SIG) a été évoqué. • Réaliser une modélisation hydrodynamique sur l'ensemble du périmètre de la SLGRI (baie de Saint-Malo et baie du Mont-Saint-Michel), en prenant en compte l'aléa inondation fluviale et l'aléa submersion marine (concomitance d'événements) [<i>soulevé aussi dans axe 5</i>] • Réaliser une étude géotechnique des ouvrages [<i>soulevé aussi dans axe 5</i>], en priorisant les travaux et réflexions sur la digue de la Duchesse Anne • Réaliser une étude des phénomènes de sédimentation/accrétion en Baie du Mont Saint-Michel (ce que l'on appelle aussi « services écosystémiques de protection »), afin d'en dégager les secteurs les mieux protégés et donc les moins prioritaires en matière d'augmentation du niveau de protection par des ouvrages « en dur ».

	<ul style="list-style-type: none"> • Conserver les ASA, disposant d'un savoir-faire, d'une expertise ainsi que d'un patrimoine d'ouvrages à maintenir, qu'il soit ou non intégré au système d'endiguement. L'existence des ASA ne doit pas être remise en cause.
<p>Orientation n°2 :</p> <p>Unifier la maîtrise d'ouvrage et la gestion des ouvrages de protection pour une même zone cohérente protégée</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Définir le système d'endiguement dans sa globalité (définir les zones nouvelles à intégrer) : en lien avec l'orientation n°1 (consolider la connaissance des ouvrages), il convient de définir avec précision les ouvrages normands qui compléteront le système d'endiguement. • Définir une structure unique compétente pour la gestion d'un même système d'endiguement cohérent.
<p>Orientation n°3 :</p> <p>Renforcer l'examen des effets prévisibles des aménagements de protection contre les inondations</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Systématiser les études ACB/AMC afin de prioriser les secteurs d'intervention • Réaliser des études d'impacts des choix d'aménagements réalisés • Réaliser des études complémentaires sur la solidité des digues (digue de la Duchesse Anne, digues de Saint-Malo), notamment par des investigations géotechniques (<i>redondant avec une action de l'orientation n°1</i>)
<p>Orientation n°4 :</p> <p>Envisager le cas des événements dépassant l'événement de dimensionnement de l'ouvrage</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Optimiser la réalisation des PCS et DICRIM à une échelle intercommunale : adopter une approche globale, intercommunale (mutualiser les réflexions et le travail pour optimiser la réalisation de ces documents) [soulevé aussi dans objectifs 5 et 6]

Objectif 5 : Améliorer la connaissance et la conscience du risque d'inondation

1. Personnes mobilisées

Animateur : Nadia DUPONT, Maître de conférences en géographie de l'Université de Rennes 2

Personnes ressources : Aurélien BELLANGER, Responsable du pôle Environnement de la Communauté de communes du Pays de Dol et de la Baie du Mont-Saint-Michel et Laëtitia BOMPÉRIN, Cheffe du pôle Risques et Crises de la DDTM d'Ille-et-Vilaine

Composition du groupe

Prénom NOM	Structure	Fonction
François BÉE	Saint-Malo Agglomération et Ville de Saint-Malo	DGS adjoint
Jacques BENOÎT	ADB	Représentant
Christophe CUDENNEC	Agrocampus Ouest	Professeur en sciences hydrologiques
Romain DESGUÉE	Syndicat mixte de la baie du Mont-Saint-Michel	Conducteur d'opérations barrages et études hydrauliques
Karine HAVARD	Syndicat des Bassins Côtiers de la région de Dol-de-Bretagne (SBCDol)	Chargée de communication pour le SAGE Dol
Jean-Pierre HERY	Saint-Georges-de-Gréhaigne Communauté de communes du Pays de Dol et de la baie du Mont-Saint-Michel	Maire de Saint-Georges-de-Gréhaigne, Vice-Président délégué à l'environnement de la Communauté de communes Pays de Dol
Hervé LE CAM	Météo France	Adjoint au Chef de la Division Prévision de la Direction Interrégionale Ouest
Sylvie LE ROY	Syndicat mixte du SAGE Couesnon	Coordinatrice du SAGE Couesnon
Loïc PINAULT	ADEPT	Représentant
Thierry ROBIN	Conseil départemental d'Ille-et-Vilaine	Chargé de mission littoral et baie du Mont-Saint-Michel



2. Priorisation des orientations de la SLGRI

Les deux orientations « **Améliorer la connaissance** » et « **Renforcer la sensibilisation / la conscientisation au risque des différents types de publics** » sont arrivés **n°1 ex-aequo** (en terme de priorités).

L'orientation « Améliorer la connaissance » a été requalifiée : « **Améliorer la connaissance de l'aléa et des ouvrages** ».

Une troisième orientation (priorisée n°2) a été identifiée pour l'objectif n°5 : « **Améliorer la connaissance des enjeux exposés au risque** ». En effet, certaines catégories d'enjeux exposés au risque (enjeux bâtis, établissements sensibles) ont été caractérisées dans le cadre de l'élaboration des deux PPRSM (Saint-Malo et Marais de Dol), mais les acteurs ne disposent que d'une connaissance parcellaire de l'exposition au risque des autres enjeux : structurels (réseaux...), enjeux économiques, enjeux agricoles, population touristique.

Hors-PPRSM, sur le reste du périmètre de la SLGRI, la caractérisation des enjeux population (bâtis d'habitation) et établissements sensibles mériterait en plus d'être réalisée.

3. Bilan des actions existantes par orientation

Bilan de l'existant par disposition de l'objectif n°5			
	Thématique	Actions existantes qui fonctionnent bien	Actions qui mériteraient d'être améliorées
Connaissance de l'aléa et des ouvrages	Études sur l'aléa submersion marine	<p>Existence de connaissances sur le périmètre des PPRSM, du TRI et des communes ayant fait l'objet d'une étude hydraulique en 2017</p> <p>Mission d'expertise réalisée en 2015 par le CGEDD sur le périmètre du Marais de Dol</p> <p>Étude en cours sur la sédimentation en baie du Mont-Saint-Michel (SEDIBAIE) – finalisation prévue fin 2018</p> <p>Études prévues dans le cadre du PAPI d'intention de Saint-Malo : étude et modélisation de la dynamique hydrosédimentaire de la baie du Mont-Saint-Michel, numérisation des données du marégraphe de Saint-Malo.</p> <p>Levé topo-bathymétrique (LIDAR) prévu fin 2018 sur le périmètre de Saint-Malo et de la baie (campagne Conseil régional Bretagne)</p>	<p>Sur le périmètre des PPRSM : hypothèses de bases considérées pour modélisation hydraulique sont discutées</p> <p>Sur le reste du périmètre de la SLGRI, n'ayant pas fait l'objet de modélisation de l'aléa : manque de connaissances sur la caractérisation de l'aléa, notamment sur la partie Est du périmètre, et de l'évolution sédimentaire dans la baie</p> <p>Existence de marégraphes (Couesnon) mais insuffisance des points de mesure dans la baie</p> <p>Manque de partage des connaissances sur l'aléa</p>
	Lien entre submersion marine et inondation fluviale	<p>Les modélisations réalisées dans le cadre du PPRSM Marais de Dol et du porter-à-connaissance 2017 ont intégré l'aléa inondation fluviale (événement annuel). Dans le cadre de la gestion du barrage, des études ont été réalisées.</p>	<p>Manque d'harmonisation des études AZI réalisées par les DREAL (hypothèses prises) – cf sur Couesnon.</p>
	Connaissance des ouvrages		<p>Connaissances insuffisantes sur les ouvrages (corps des ouvrages) sur le périmètre de la SLGRI.</p>

			<p>Recensement des ouvrages semble incomplet côté Manche.</p> <p>Manque de partage des connaissances sur les ouvrages</p>
Connaissance des enjeux exposés au risque	Croisement enjeux x aléa		<p>Sur les communes couvertes par un PPRSM, enjeux bâtis (habitation, équipements sensibles) exposés au risque de submersion marine caractérisés. Mais absence de connaissance des autres enjeux exposés au risque, et sur le reste du périmètre de la SLGRI : absence de connaissance de l'ensemble des enjeux exposés au risque</p>
Conscience du risque inondation	Obligation informative des maires : DICRIM (quand PPRSM approuvé), information préventive tous les 2 ans		<p>DICRIM : toutes les communes sur lesquelles un PPRSM a été approuvé n'en sont pas couvertes</p> <p>Obligation d'information sur les risques, une fois tous les deux ans : ne semble pas être réalisé par les communes couvertes par un PPRSM</p> <p>Pas d'affichage communal sur les risques majeurs</p>
	Autres actions d'information préventive	<p>Saint-Malo : information a été faite via les hôteliers pour population touristique</p> <p>Dans le cadre du PPRSM du Marais de Dol, un film a été réalisé par M. Ogier, rappelant les positions des uns et des autres par rapport au risque d'inondation, les arguments « pour » et les « contre »</p>	<p>Pas d'actions ciblées pour les différentes catégories : élus, scolaires, populations permanente et touristique, activités économiques</p>

4. Pistes d'actions par orientation

Proposition de pistes d'actions par orientation pour l'objectif n°5		
	Pistes d'actions	Détail par action
<p>Orientation n°1 ex-aequo :</p> <p>Améliorer la connaissance de l'aléa et des ouvrages</p>	Améliorer la connaissance de l'aléa en baie du Mont-Saint-Michel et sur la partie Est du périmètre de la SLGRI	<ul style="list-style-type: none"> • Approfondir la connaissance de l'évolution sédimentaire sur la baie (évolution des phénomènes accrétion / érosion) • Mettre en place des instruments de mesures dans la baie pour améliorer la connaissance de l'évolution à moyen et long termes des surcotes (ex. : marégraphe sur le site de la chapelle Saint-Aubert) • Récupérer et prendre en compte les données recueillies via les marégraphes existants, notamment ceux sur le Couesnon • Harmoniser les paramètres pris en compte pour la modélisation hydraulique et la connaissance de l'aléa entre les deux régions (Bretagne / Normandie) • Réaliser de nouvelles modélisations hydrauliques à l'aune des nouvelles connaissances acquises
	Améliorer la connaissance des événements	<ul style="list-style-type: none"> • Connaissance historique des risques : re-contextualiser les événements historiques par rapport à la situation actuelle (notamment en termes d'enjeux mais aussi de géomorphologie) • Retours d'expérience pour les futurs événements : généraliser les retours d'expériences des épisodes de grandes marées (à l'instar de la campagne 2015)
	Améliorer la connaissance des ouvrages	<ul style="list-style-type: none"> • Renforcer la connaissance sur les ouvrages (composantes géotechniques) sur l'ensemble du périmètre de la SLGRI • Réaliser un inventaire des ouvrages sur la partie Est de la baie • Mener des études conjointes et globalisées sur les ouvrages pressentis pour intégrer le système d'endiguement
	Centraliser les études sur le risque et les ouvrages via la création d'un Observatoire des risques d'inondation	<ul style="list-style-type: none"> • Centraliser l'ensemble des études réalisées sur l'exposition aux risques de submersion et d'inondation fluviale et sur les ouvrages • Partager cette connaissance auprès de tous les acteurs : grand public, acteurs du risque, gestionnaires, scientifiques • Pour ce faire, un Observatoire des risques pourrait être créé à l'échelle de l'ensemble du périmètre de la SLGRI, par une structure supra-communale (INTER-SAGE ou syndicat mixte) • Par ailleurs, des réunions d'informations grand public pourraient être organisées

<p>Orientation n°1 ex-æquo :</p> <p>Renforcer la sensibilisation et la conscientisation au risque des différents publics (grand public, acteurs économiques, élus, scolaires)</p>	<p>Améliorer l’outil « DICRIM » et renforcer sa diffusion</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Produire un outil DICRIM plus contextualisé au périmètre de la SLGRI : produire une trame commune de DICRIM sur le périmètre de la SLGRI, à transmettre aux maires des communes • Renforcer la diffusion (sur l’existence) des DICRIM : sur sites internet des communes + via bulletins d’informations
	<p>Sensibiliser les élus et accompagner les maires dans la diffusion de l’information préventive auprès de la population</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Produire une base commune de documents pour l’information préventive qui pourrait être transmise aux maires des communes de la SLGRI pour les aider dans leur obligation d’information préventive. Cela permettrait d’accompagner les maires des communes dotées d’un PPRSM dans leur obligation d’information préventive tous les deux ans • Accompagner / Sensibiliser les maires des communes au moment de la révision de leurs documents d’urbanisme
	<p>Améliorer la diffusion de l’information préventive auprès du grand public</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Coupler inondation fluviale et submersion marine pour renforcer la sensibilisation au risque • Diffuser l’information via les bulletins communaux, les sites internet des communes / EPCI / SAGE, via les lettres d’informations des SAGE, panneaux d’informations • Conduire des actions culturelles pour conscientiser les populations, renforcer la mémoire du risque : <ul style="list-style-type: none"> → Créer une exposition artistique « itinérante » (ex. photographies Marais de Dol) – avec base commune sur les risques, et base spécifique à chaque « territoire » de la SLGRI (pour sentiment d’appartenance / appropriation au territoire – ex. : à l’échelle du Marais) → Réaliser un documentaire court spécifique aux communes de la SLGRI pour vulgariser l’exposition au risque du patrimoine historique du territoire et expliquer le fonctionnement des marais → Réaliser un film en complément de celui produit dans le cadre du PPRSM Marais de Dol, permettant d’engager un véritable dialogue, plus serein, sur la base des nouvelles connaissances acquises sur le risque. • Construire des cartes dynamiques sur la base des données des archives départementales d’Ille-et-Vilaine, des travaux de géologues et géomorphologues (Univ. Rennes 1 notamment) et de l’ASA des Dignes et marais. Des sessions de travail pourraient être réalisées pour co-élaborer collectivement ces cartes. L’intérêt étant de développer le sentiment d’appartenir à un même territoire, de croiser les enjeux des uns et des autres

		et de permettre des échanges sur les risques actuels et futurs
	Renforcer la sensibilisation des populations touristiques	<ul style="list-style-type: none"> • Diffuser l'information sur les risques via les hôteliers, les campings • Utiliser les lieux existants pour diffuser l'information : maisons de la baie, maison des Polders (à Roz-sur-Couesnon), centre d'information touristique (CIT, au Mont-Saint-Michel). Intégrer le risque parmi les autres thématiques (eau, territoires...)
	Sensibiliser les scolaires	<ul style="list-style-type: none"> • Vulgariser l'information auprès des scolaires : organiser des animations autour de l'exposition itinérante, des ateliers pédagogiques (faire réaliser des maquettes par les enfants pour améliorer leur compréhension du risque, du fonctionnement de la baie, de l'impact potentiel du changement climatique) • Organiser des visites-terrains (visite d'ouvrages, visite des marais)
	Mettre en place des repères de submersion marine	<ul style="list-style-type: none"> • Renforcer la pose de repères de submersion pour représenter les inondations potentielles et conscientiser au risque possible
Orient° n°2 : Améliorer la connaissance des enjeux exposés au risque de submersion	Améliorer la connaissance des enjeux exposés au risque de submersion marine	<ul style="list-style-type: none"> • Sur les communes couvertes par un PPRSM, caractériser l'exposition au risque des enjeux suivants : enjeux structurels (réseaux), enjeux agricoles, population touristique, enjeux économiques • Sur les autres communes de la SLGRI : idem + populations (notamment celles à risques)

Points particuliers ayant fait l'objet de discussions

• **Amélioration de la compréhension / prise en compte de la concomitance entre submersion marine et inondation fluviale** (conjonction naturelle des deux événements).

=> Ce point a été relevé par le groupe de concertation n°5. Il s'avère que l'aléa inondation fluviale a tout de même été pris en compte pour les modélisations réalisées dans le cadre du PPRSM du Marais de Dol et l'étude hydraulique pilotée par la DDTM 50 en 2017 (conjugaison du phénomène marin à une crue annuelle du Couesnon).

• **Sensibilisation au risque des populations touristiques** : le souhait d'implantation d'un panneau signalétique sur la RN 176 a été soulevé par le groupe de concertation. Néanmoins, cette piste d'action pourrait plutôt être reprise dans l'atelier n°6 sur la gestion de crise.

• **Sensibilisation au risque des acteurs économiques** : sujet délicat, car crainte de faire « fuir » les entreprises sur le littoral.

Objectif 6 : Se préparer à la crise et favoriser le retour à la normale

1. Personnes mobilisées

Animateur : Marion GAUSSENS, Consultante chez SEPIA Conseils

Personnes ressources : Thomas PAPIN, Chef du Service Interministériel de Défense et de Protection Civile (SIDPC) de la Préfecture d'Ille-et-Vilaine, et Nicolas CHENEVIÈRE, Référent Départemental Inondation (RDI) à la DDTM d'Ille-et-Vilaine

Composition du groupe

Prénom NOM	Structure	Fonction
Jacques BÉNARD	Ville de Saint-Malo	Adjoint au Maire délégué aux affaires concernant les Infrastructures Urbaines et les Espaces Publics
Marc BERTEL	Centre de Documentation et d'Information de l'Assurance (CDIA)	Délégué départemental d'Ille-et-Vilaine du CDIA
Philippe BLEUSE	Météo France	Adjoint au Chef de la Division Prévision de la Direction Interrégionale Ouest
Séverine BOURSERIE	Syndicat intercommunal des Eaux de Beaufort	Responsable du Service eau potable
Capitaine Olivier OGER	Service Départemental d'Incendie et de Secours d'Ille-et-Vilaine (SDIS)	Chef du Service Prévision – Opérations du Groupement Territorial Nord
Stevenn CURRAN	DREAL Bretagne, Service Prévision des Crues (SPC)	Stagiaire
René LABBE	Commune de Saint-Méloir-des-Ondes	Adjoint au Maire
Florence ROMFORT	Service Interministériel de Défense et de Protection Civile (SIDPC) d'Ille-et-Vilaine	Chargée de mission au Pôle Planification
Denis SORRE	SNCF Mobilités Bretagne	Représentant de la Direction Production et Sécurité SNCF



2. Priorisation des orientations de la SLGRI

Les orientations suivantes ont été jugées les plus importantes pour le territoire de mise en œuvre de la SLGRI, par le groupe de concertation de l'objectif n°6 :

n°1 ex-æquo : Améliorer la prévision des inondations

n°1 ex-æquo : Améliorer la coordination des acteurs de la gestion de crise

n°2 : Améliorer la continuité des services pendant la crise, dont les activités médicales et hospitalières

n°3 ex-æquo : Améliorer les outils d'alerte aux populations

n°3 ex-æquo : Améliorer l'accompagnement des habitants pendant la crise

n°4 : Valoriser les expériences de crise via la réalisation de retours d'expériences

n°5 : Réduire la vulnérabilité du patrimoine culturel et historique

n°6 : S'organiser pour favoriser un retour rapide à la normale

Le groupe de concertation a manifesté un intérêt marqué pour les deux thématiques que sont l'amélioration de la prévision et l'amélioration de la coordination des acteurs de la gestion de crise, permettant d'optimiser l'anticipation et donc de réduire l'impact sur la population (classé en n°3).

Le classement en n°3 ex-æquo de l'alerte aux populations et de l'accompagnement des habitants a fait l'objet d'échanges entre participants. Dans un premier temps, il a été dit que la sécurité de la personne devrait davantage être priorisée. Puis, dans un second temps, il a été précisé que les thèmes classés en 1 et 2 permettaient également de concourir à la sécurité des personnes (réduction de l'impact grâce à l'anticipation et la coordination).

Le classement en n°4 du renforcement des retours d'expériences (RETEX) est en parti dû au fait qu'il n'y a pas eu d'évènements très importants ces dernières années (donc peu de « matière » à exploiter). Tous les participants se sont néanmoins accordés sur le fait que les RETEX étaient indispensables en cas de survenue d'un évènement important.

La réduction de la vulnérabilité du patrimoine culturel et historique a été jugée moins prioritaire par les participants, ne concourant pas à la sécurité des personnes.

3. Bilan des actions existantes par orientation

Bilan de l'existant par disposition de l'objectif n°6		
Thématiques	Actions existantes qui fonctionnent bien	Actions qui mériteraient d'être améliorées
Prévision des inondations	<p>L'analyse des mesures réelles sur les évènements passés favorise la connaissance du fonctionnement local des phénomènes de Vagues-Submersion.</p>	<p>A ce jour, la Vigilance Vagues-Submersion (VVS) est assurée par Météo-France à l'échelle départementale sur la base d'un point de prévision correspondant au risque Vagues-Submersion sur le secteur de Saint-Malo. Météo-France travaille sur un projet de VVS infra-départementale qui permettrait à terme une meilleure prise en compte des spécificités locales pour la VVS.</p> <p>Sur le périmètre de la SLGRI, cela se traduirait par la prise en compte des spécificités du secteur de la baie du Mont-Saint-Michel en plus de celui de Saint-Malo.</p> <p>A noter que pour établir des prévisions les plus fiables possibles sur la baie du Mont-Saint-Michel, l'installation de dispositifs de mesures serait utile (<i>cf pistes d'actions</i>).</p>
	<p>Existence d'un marégraphe à St-Malo ainsi que d'un houlographe (bouée appareillée) au large de St-Malo dont les données sont utiles à Météo-France pour la prévision.</p> <p>La numérisation des données du marégraphe de St Malo est une action inscrite au PAPI et menée en partenariat avec le SHOM.</p> <p>Le PAPI d'intention de Saint-Malo prévoit 2 autres actions concourant à l'amélioration de la prévision des inondations :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Acquisition de données in situ et modélisation houle, surcotes et vagues en vue de l'amélioration de la VVS ; - Étude et modélisation de la dynamique hydrosédimentaire de la baie de Saint-Malo. <p>Par ailleurs, le Conseil régional de Bretagne prévoit courant 2018 l'acquisition de données bathymétriques dans la baie de Saint-Malo et dans la partie bretonne de la baie du Mont-Saint-Michel.</p>	
Coordination des acteurs de la gestion de crise	<p>Il existe deux dispositions spécifiques ORSEC relatives au risque de submersion marine :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le plan ORSUM pour organiser les évacuations en baie du Mont-Saint-Michel ; - et le plan Digue de Paramé sur le secteur de Saint-Malo. <p>A noter que ce dernier sera à</p>	

	<p>terme repris par Saint-Malo-Agglomération.</p> <p>Saint-Malo Agglomération fait état des mesures préventives déjà appliquées, consistant à protéger les zones fragiles avec des sacs de sable lorsqu'un évènement est prévu.</p>	<p>Exercices de gestion de crise : des exercices à grande échelle ont déjà été réalisés mais ils ne peuvent être répétés de manière fréquente, compte-tenu de temps de préparation et des moyens nécessaires.</p>
Continuité des services	<p>Les établissements et structures importantes disposent d'un PCA (Plan de Continuité d'Activité).</p> <p>Les procédures en cas d'activation du PCA sont internes à l'établissement/la structure. Il apparaît important qu'il y ait un lien entre les établissements qui mettent en œuvre le PCA et les gestionnaires de crise.</p> <p>La Préfecture précise que, concernant les activités médicales et hospitalières, ce lien est assuré par l'ARS en gestion de crise.</p>	<p>Les PCA sont établis pour prendre en compte différents types de risque. S'ils existent déjà dans les établissements structurants, il n'est pas certain (voire peu probable) qu'ils intègrent des dispositions spécifiques au risque de submersion marine. Il faudrait donc actualiser un certain nombre de PCA afin d'intégrer le risque de submersion marine (<i>cf pistes d'actions</i>).</p>
Outils d'alerte aux populations	<p>La ville de Saint-Malo dispose d'un service d'appel téléphonique automatique en cas de crise mais pour recevoir l'appel, il faut s'inscrire au préalable. L'alerte de l'exhaustivité de la population concernée ne peut donc pas être garantie.</p>	<p>L'information de la VVS est largement relayée par les médias, mais il y a des effets négatifs : l'information renforce l'attractivité du phénomène de grandes marées à Saint-Malo (« spectacle » donc augmentation de l'exposition au risque des touristes).</p> <p>En France, des discussions sont en cours avec les opérateurs téléphoniques pour envoyer des messages à l'ensemble de la population sur un secteur donné, par géolocalisation des smartphones.</p>
Accompagnement des habitants pendant la crise	<p>Le plan ORSUM prévoit des règles à suivre pour l'évacuation de la population.</p>	<p>Toutes les communes couvertes par un PPRSM sur le périmètre de la SLGRI ne disposent pas de DICRIM.</p>

	<p>Les PCS prévoient des dispositions spécifiques pour l'accompagnement des habitants : elles peuvent être testées dans le cadre d'exercices de gestion de crise thématiques.</p>	
	<p>Les DICRIM comportent les règles de comportement à observer pendant la crise.</p>	
Retours d'expériences de crise (RETEX)	<p>Peu d'évènements significatifs récents, mais lorsqu'il y a un événement, la Préfecture organise généralement un RETEX à deux niveaux (à chaud puis à froid). Cette manière de procéder semble efficace et permet d'identifier davantage d'axes d'amélioration.</p>	
	<p>Des RETEX peuvent être pris en compte dans les PCS.</p>	
	<p>Météo-France réalise des RETEX internes pour l'évaluation du niveau de vigilance.</p>	
Vulnérabilité du patrimoine culturel et historique	<p>Pas de dispositifs existants connus, mais un constat : la vulnérabilité du patrimoine culturel et historique au risque de submersion marine est mal connue.</p>	
Délai de retour à la normale	<p>Des informations sur les procédures d'indemnisations sont proposées.</p>	<p>Les arrêtés CATNAT permettent l'indemnisation mais les délais d'instruction sont très variables et parfois très longs : très rapide sur les phénomènes de grande ampleur (décision ministérielle), plusieurs mois dans le cadre d'instructions plus « classiques ».</p> <p>La dématérialisation des procédures d'arrêtés CATNAT est un projet actuellement en cours de développement.</p>
	<p>En fonction de l'ampleur du phénomène et de ses conséquences, une cellule d'urgence médico-psychologique départementale peut être sollicitée par la Préfecture.</p>	<p>Coordination difficile des acteurs en post-crise.</p>

4. Pistes d'actions par orientation

Proposition de pistes d'actions par orientation de l'objectif n°6	
	Pistes d'actions
Orientation n°1 ex-æquo : Améliorer la prévision des inondations	<ul style="list-style-type: none"> • Améliorer les moyens de mesures : installation de marégraphes au trait de côte et de houlographes plus au large en baie du Mont-Saint-Michel. Ces appareils de mesures contribueront au développement de la connaissance sur le fonctionnement de ce secteur (surcotes, houles, vagues), à la fiabilisation des prévisions et par conséquent, à l'amélioration de la VVS. • Développer un outil d'identification des zones de submersions potentielles en fonction des prévisions de Météo-France (mission RDI).
Orientation n°1 ex-æquo : Améliorer la coordination des acteurs de gestion de crise, pendant la crise et en post-crise	<ul style="list-style-type: none"> • Prévoir des dispositions dans les PCS pour anticiper sur les moyens de communication en cas de crise (téléphones, satellites, radio...). • Exercices de gestion de crise : compte-tenu de temps de préparation et des moyens nécessaires pour la mise en œuvre d'exercices de gestion de crise à grande échelle, il est proposé de réaliser des exercices à plus petite échelle et de manière plus fréquente : une ou plusieurs communes avec un périmètre thématique (ne tester qu'une partie de la crise : ex : communication interne, intégration des gestionnaires de réseaux...). Il vaut mieux des exercices moins ambitieux mais plus fréquents. • Inscire l'organisation de ces exercices dans les PCS des communes.
Orientation n°2 : Améliorer la continuité des services pendant la crise	<ul style="list-style-type: none"> • Faire un état des lieux des PCA existants et de l'intégration du risque de submersion marine. • Organiser des exercices de gestion de crise thématiques dans les établissements disposant d'un PCA.
Orientation n°3 ex-æquo : Améliorer les outils d'alerte aux populations	<ul style="list-style-type: none"> • Développer des moyens d'alerte plus adaptés (SMS – appels téléphoniques – SAIP → Système d'Alerte et d'Information des Populations), permettant d'envoyer des messages à l'ensemble de la population sur un secteur défini par géolocalisation des smartphones (sans besoin d'inscription). • Utilisation de la sirène : sensibiliser la population pour que les messages soient compris. • Tenter d'alerter de manière exhaustive la population concernée par le risque : multiplier les outils/supports de communication en veillant à la cohérence du message entre les supports.
Orientation n°3 ex-æquo : Améliorer l'accompagnement des habitants pendant la	<ul style="list-style-type: none"> • Tester les dispositions prévues dans les PCS en terme d'accompagnement des habitants pendant la crise, dans le cadre d'exercices de gestion de crise thématiques. • Réaliser des DICRIM sur l'ensemble du périmètre de la SLGRI. • Se coordonner avec les associations civiles pour les moyens matériels pouvant être mis à disposition dans le cas d'évacuation vers un centre d'hébergement (à intégrer dans les PCS).

crise	
<p>Orientation n°4 :</p> <p>Valoriser les expériences de crise via la réalisation de retours d'expériences (RETEX)</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Organiser la remontée d'information sur l'aléa via des moyens non humains : l'existence du protocole de remontée d'informations sur les crues fluviales est mentionnée mais elle est difficilement transposable à la submersion marine pour des raisons de sécurité des observateurs (débordements par paquet de mers à Saint-Malo et côté on/off de la submersion sur la digue duchesse Anne).
<p>Orientation n°5 :</p> <p>Réduire la vulnérabilité du patrimoine culturel et historique</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Réaliser un diagnostic de vulnérabilité des bâtiments patrimoniaux.
<p>Orientation n°6 :</p> <p>S'organiser pour favoriser un retour rapide à la normale</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Réalisation d'exercices thématiques sur la gestion post-crise. • Organiser la gestion post-crise des questions d'ordre sanitaire : nettoyage, gestion des déchets, problématique spécifique des cheptels en lien avec les exploitations agricoles...

Points particuliers ayant fait l'objet de discussions :

- **Amélioration de la prévision des inondations** : il a été proposé de faire appel à la connaissance locale (ostréiculteurs) pour faire remonter des informations de terrain. Ces derniers constatent les surcotes à marée basse. Il s'agit cependant d'une anticipation à quelques heures (6h), insuffisante pour une crise majeure.